

Ouverture du tiers-lieu

■ Un Tiers Lieu

C'est un lieu qui regroupe des bureaux au plus proche de l'habitat. Ces espaces se caractérisent comme des espaces de travail collaboratif, dans lesquels il est possible de travailler de façon permanente ou occasionnelle, individuellement ou collectivement et dont l'utilisation est payante.



■ Pourquoi la commune de Grenade et la Communauté de communes sont intervenues dans ce projet ?

Les tiers lieux permettent de répondre à plusieurs défis auxquels les élus sont confrontés :

- > difficultés de mobilités pour les salariés de l'aire urbaine de Toulouse.
- > l'attractivité économique de la commune en utilisant des locaux vides.
- > l'émergence d'une nouvelle économie collaborative et le manque de lieux favorisant son développement.
- > le développement durable en limitant l'usage de la voiture.

■ Dans quels locaux ?

Le Tiers lieu est situé dans l'ancien collège 1 rue Paul Bert à Grenade.

Il s'étend sur une superficie de 67,28 m² et dispose notamment de 3 bureaux d'une superficie comprise entre 10,5 m² et 14,60 m² et d'un espace commun de 15,6m².

■ Qui porte ce projet ?

La Communauté de communes. Elle s'est affiliée au « Relais d'Entreprises ».

■ Quels contrats de location ?

Des entreprises louent un bureau pour éviter que leurs salariés perdent du temps dans leurs déplacements quotidiens. Les bureaux individuels meublés et fermés peuvent être loués à partir de 1 jour/semaine.

■ Où obtenir des renseignements ?

Pour tout renseignement contacter Eric Marquié (eric.marquie@hautstolosans.fr ^[1]) 06 26 08 64 06 / 05 62 79 17 39

URL source: <https://www.hautstolosans.fr/entreprendre-reussir/tiers-lieu>

Liens:

[1] <mailto:eric.marquie@hautstolosans.fr>